

COMITÉ CONSULTATIF AT-LARGE

Réponse de l'ALAC à : La révision indépendante de la version préliminaire du rapport de la communauté At-Large de l'ICANN à des fins de consultation publique

Résumé du processus du personnel

Suite à la publication de la version préliminaire du rapport sur la révision d'At-Large, le groupe de travail sur la révision d'At-Large, le groupe d'At-Large chargé de superviser la révision, a tenu des réunions hebdomadaires afin de discuter de la réponse à apporter à la communauté At-Large. Les discussions ont également été menées via différentes listes de diffusion, des groupes d'échange sur Skype et d'autres moyens de communication de la communauté At-Large. D'importants commentaires ont été reçus de l'ALAC, du groupe de travail et de la communauté At-Large au sens large, via notamment des séminaires web, les wikis, Google Docs, des téléconférences et plus tard des réunions en face à face.

Décision a été prise qu'en réponse aux commentaires publics, l'ALAC et le groupe de travail soumettraient une réponse globale en tant que déclaration de l'ALAC, et il a été suggéré aux dirigeants des organisations régionales At-Large de se consulter dans le but de soumettre une réponse séparée axée sur les questions présentant un grand intérêt pour les RALO.

De plus, le 7 février 2017, Holly Raiche, membre de l'ALAC appartenant à l'Organisation régionale At-Large Asie, Australasie et Îles du Pacifique (APRALO) et co-présidente du groupe de travail, a mis au point un outil de rassemblement des données basé sur des tableaux afin de solliciter les retours des membres d'At-Large sur chaque recommandation et mise en œuvre prévues dans la version préliminaire du rapport sur la révision d'At-Large.

Le 23 février 2017, Alan Greenberg, membre de l'ALAC appartenant à l'Organisation régionale At-Large de l'Amérique du Nord (NARALO) et président de l'ALAC, a commencé à élaborer une version préliminaire de la déclaration de l'ALAC fondée sur les commentaires reçus jusqu'à présent. Cette version préliminaire a été publiée sur [l'espace de travail wiki du groupe de travail sur la révision d'At-Large](#) et sous forme de Google Docs à des fins de diffusion ; les membres de l'ALAC, les dirigeants des RALO ainsi que les membres et participants du groupe de travail ont formulé d'autres commentaires pertinents et ont procédé à une révision de manière ascendante.

Lors de l'ICANN58, la [réunion du groupe de travail](#) du mardi 14 mars 2017 a été consacrée à la révision de la version préliminaire de la déclaration de l'ALAC. Aussi, cinq autres séances de travail officielles en face à face, dont une discussion avec l'auditeur indépendant ITEMS, ont été organisées afin de poursuivre la révision et les débats sur la version préliminaire de la déclaration de l'ALAC. Outre les séances officielles, une petite équipe de rédaction a été formée afin de travailler en personne et à distance à l'intégration de tous les commentaires reçus dans la déclaration de l'ALAC. Maureen Hilyard, membre de l'ALAC appartenant à l'APRALO et agent de liaison de l'ALAC auprès de la ccNSO, a dirigé la majeure partie de la révision rédactionnelle de la version préliminaire de la déclaration de l'ALAC.

Le 24 mars 2017, une version finale de la déclaration de l'ALAC a été publiée sur l'espace de travail wiki susmentionné et le président de l'ALAC a demandé au personnel de l'ICANN en charge des politiques de procéder au vote de ratification de la déclaration proposée. Compte tenu des contraintes de temps, le président de l'ALAC a demandé à ce que la déclaration de l'ALAC soit soumise au processus de consultation publique de l'ICANN en mettant en copie le membre du personnel de l'ICANN responsable de la consultation publique à ce sujet, avec une note précisant que la déclaration n'a pas encore été ratifiée par l'ALAC. Une fois ratifiée, la déclaration de l'ALAC sera alors de nouveau publiée, les informations relatives à la ratification mises à jour étant incorporées à la section Résumé du processus du personnel.

Le 31 mars 2017, le personnel a confirmé que, d'après les résultats du vote en ligne, l'ICANN approuvait la déclaration avec 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention. Vous pouvez consulter par vous-même les résultats à l'adresse suivante : <https://www.bigpulse.com/pollresults?code=6791jzGEtaNYDJkrBAyqYTzv>.

Réponse de l'ALAC à :

La révision indépendante de la version préliminaire du rapport de la communauté At- Large de l'ICANN à des fins de consultation publique

Table des matières

1. Résumé analytique	2
2. Introduction	5
3. Recommandations	6
4. Recommandation par omission.....	16
5. Commentaires sur les directives relatives à la mise en œuvre de l'EMM.....	17
6. Méthodologie.....	21
7. Suggestions (et non pas recommandations)	23
8. Analyse des recommandations issues de la précédente révision	25
9. Questions liées aux déplacements	26
10. Roulement des bénévoles	28

1. Résumé analytique

Le présent rapport expose la réponse de l'ALAC aux différentes recommandations proposées par la révision de la communauté At-Large menée par ITEMS. Ces recommandations comprennent des mesures qu'ITEMS a proposées afin de mettre en œuvre le modèle d'adhésion habilité (EMM) proposé.

L'ALAC apporte tout son soutien à huit des seize recommandations, en soutient partiellement cinq autres et en rejette trois (voir le tableau ci-dessous). Les recommandations que l'ALAC soutient concernent les rôles de l'ALAC en matière de diffusion, de sensibilisation et de participation aux politiques et processus de l'ICANN. L'ALAC soutient également l'intérêt porté de nouveau aux membres individuels et les recommandations relatives à l'implication du personnel et à l'aide apportée dans le cadre des processus de l'ALAC et des RALO. En effet, l'ALAC et les RALO suivent déjà bon nombre de ces recommandations ou sont en train de les mettre en œuvre.

Toutefois, la prise en compte des recommandations et des suggestions de mise en œuvre d'ITEMS implique de procéder à d'importantes modifications structurelles au sein de la communauté At-Large. Une composante essentielle des recommandations d'ITEMS est la mise en œuvre de l'EMM qu'il propose. Parmi les autres propositions de modifications structurelles, on peut citer la fusion des dirigeants des RALO avec les membres de l'ALAC, l'introduction des « Rapporteurs », la création d'un « Conseil des anciens », la suppression de groupes de travail d'At-Large, et la désignation par le Comité de nomination (NomCom) de l'ICANN des agents de liaison de notre communauté. L'ALAC estime que ces propositions ne tiennent pas compte des politiques existantes qui encouragent et soutiennent les membres individuels. Elles ne tiennent également pas compte ni des obstacles à la participation aux processus de l'ICANN auxquels sont confrontés les individus, ni de l'importance des structures de l'ALAC et des RALO qui soutiennent la participation d'At-Large aux politiques de l'ICANN ainsi qu'aux activités de sensibilisation de l'ICANN menées auprès de l'ensemble de la communauté mondiale.

L'un des principaux aspects mis en avant dans le présent rapport est le solide soutien qu'apporte l'ALAC aux RALO et aux structures At-Large, et le rôle important qu'elles jouent en matière de sensibilisation au niveau local et régional. De ce fait, un rapport distinct des organisations régionales At-Large traitera de questions spécifiques posées par les recommandations de l'équipe de révision du point de vue des ALS et dans une optique régionale.

Un résumé de la réponse donnée par l'ALAC en soutien (ou non) aux recommandations de l'équipe de révision est fourni ci-dessous :

RECOMMANDATION	SOUTIEN DE L'ALAC
1. Les membres d'At-Large devraient utiliser les événements régionaux comme moyen de sensibilisation proactif des utilisateurs finaux aux activités d'At-large et de l'ICANN.	Oui
2. L'At-Large devrait procéder à une sélection plus judicieuse des conseils qu'elle souhaite fournir, en privilégiant la qualité par rapport à la quantité.	Oui
3. L'At-Large devrait renforcer la participation directe des membres d'At-Large (ALM) aux groupes de travail de l'ICANN en adoptant le modèle d'adhésion habilité que nous proposons.	Partiellement
4. Le personnel de soutien d'At-Large devrait s'impliquer davantage en matière de participation des ALM aux travaux politiques de l'ALAC, à l'élaboration de documents de prise de position et autres travaux se rapportant aux politiques.	Oui
5. L'At-Large devrait participer activement aux réunions entre l'ICANN et les organisations internationales l* afin de s'engager dans la planification stratégique commune à des fins de coopération en matière de sensibilisation.	Oui
6. Concernant la sélection de l'administrateur d'At-Large (siège 15 du Conseil d'administration), le NomCom approuve les candidats et le candidat retenu est choisi aléatoirement parmi la sélection qu'il a faite.	Non
7. L'At-Large devrait abandonner les groupes de travail internes existants et dissuader d'en créer de nouveaux à l'avenir, étant donné qu'ils empêchent de se concentrer sur le véritable rôle de conseiller politique d'At-Large.	Non
8. L'At-Large devrait utiliser les médias sociaux beaucoup plus efficacement afin de recueillir les opinions des utilisateurs finaux (sondage sur Twitter/Facebook, etc.).	Oui
9. Un poste de community manager à temps partiel devrait être créé afin de soutenir l'At-Large.	Oui
10. Il conviendrait d'envisager d'adopter et d'utiliser une plate-forme de communication en ligne du type Slack, un espace de travail de messagerie instantanée pour l'équipe (FOSS) autre que Skype/wiki/site web/liste de diffusion.	Sous condition
11. L'At-Large devrait remplacer les réunions mondiales d'ATLAS organisées tous les 5 ans par des réunions régionales d'At-Large annuelles.	Non
12. Dans le cadre de sa stratégie de sensibilisation et d'engagement au niveau régional, l'At-Large devrait accorder la priorité à l'organisation d'événements régionaux.	Oui
13. Via une collaboration plus étroite avec les bureaux de liaison de l'ICANN et de l'ISOC, l'At-Large devrait renforcer sa stratégie mondiale de sensibilisation et d'engagement afin d'inclure des SIG dans les rassemblements régionaux d'At-Large.	Sous réserve
14. Dans un souci de transparence, tous les fonds destinés aux déplacements d'At-Large devraient être publiés en tant que contribution centralisée sur la page web de l'At-Large.	Oui

15. L'At-Large devrait participer au CCWG sur les recettes des enchères des nouveaux gTLD afin d'avoir accès à ces fonds et de soutenir ainsi la communauté At-Large.	Partiellement
16. Adopter un ensemble d'indicateurs visant à évaluer la mise en œuvre et l'impact de l'EMM et à suivre l'amélioration continue de la communauté At-Large.	Partiellement

2. Introduction

Le Comité consultatif At-Large (ALAC) profite de cette occasion pour formuler des commentaires sur la *révision de la communauté At-Large de l'ICANN* (la Révision) menée par ITEMS.

À ce stade, il pourrait être utile de préciser la définition des termes ALAC et At-Large afin d'éviter tout malentendu eu égard à leur utilisation dans le présent document. L'ALAC désigne le Comité consultatif composé de 15 membres, deux membres étant sélectionnés par chacune des cinq organisations régionales At-Large (RALO) et cinq membres étant sélectionnés par le NomCom, un pour chacune des cinq régions de l'ICANN. La communauté At-Large se compose de l'ALAC, des RALO et de l'ensemble des ALS et membres individuels des RALO. Le terme « At-Large » est synonyme de « communauté At-Large ».

L'ALAC salue en particulier l'énoncé des quatre responsabilités de l'ALAC clairement formulé par la Révision :

- *Constituer le « principal canal d'accueil » des internautes.*
- *Collaborer étroitement avec les autres organisations de soutien (SO) et comités consultatifs (AC) et leurs groupes de travail respectifs afin de garantir la prise en compte des intérêts des utilisateurs finaux.*
- *Sensibiliser les utilisateurs finaux aux activités de l'ICANN.*
- *Servir d'important mécanisme de responsabilité pour l'ensemble de l'organisation de l'ICANN.*¹

Ces responsabilités mettent en avant le fait que les principaux rôles internes et externes assumés par l'ALAC constituent les moyens via lesquels les intérêts et préoccupations des utilisateurs finaux peuvent être pris en compte dans les politiques et processus de l'ICANN, et des moyens de sensibilisation des communautés mondiales via la fourniture d'informations sur l'ICANN et les impacts sur les utilisateurs finaux.

Globalement, l'ALAC accepte, bien qu'à des degrés variables, une grande partie des recommandations issues de la Révision ; de fait, un certain nombre d'entre elles constituent déjà des pratiques courantes. Toutefois, dans certains cas, on ne sait pas comment la mise en œuvre des recommandations proposées permettra d'atteindre les résultats escomptés.

La Révision a identifié des questions qui, selon les réviseurs, devraient être traitées dans le cadre d'une refonte de l'At-Large. On peut citer :

- Le fait qu'il semblerait que l'At-Large se concentre davantage sur les aspects procéduraux internes que sur la fourniture de conseils politiques
- Les difficultés que rencontrent les individus à s'impliquer dans l'ALAC
- La méconnaissance du rôle de l'ALAC au sein de l'ICANN et hors de l'ICANN
- Une sensation d'immuabilité des dirigeants de l'ALAC qui a pour conséquence un manque de mobilité ascendante des nouveaux participants
- Les difficultés que rencontrent les utilisateurs finaux à participer aux processus de l'ICANN²

L'ALAC estime que certaines de ces questions peuvent être facilement résolues. Un excellent exemple est l'adhésion individuelle qui est déjà en place dans trois des cinq RALO et, en vertu de la politique de l'ALAC, les autres leurs emboîteront le pas. Mais l'ALAC estime que les recommandations formulées par les réviseurs ont été trop simplistes en ce qu'elles n'ont pas pris la pleine mesure de la diversité des communautés d'utilisateurs finaux et des obstacles à la participation aux processus de l'ICANN auxquels

¹ *La révision*, section 5, p. 16

² *La révision*, p. 4, 15, 19

sont confrontés bon nombre des participants At-Large. L'ALAC continue de consacrer une bonne partie de son temps, entre les réunions, à prôner la pleine participation systématique de tous les participants potentiels confrontés à des défis liés à la langue, à la culture, à la connectivité, aux fuseaux horaires, au handicap et au fait qu'un grand nombre de nos réunions et activités de l'ICANN sont menées en « ICANNOIS ». En dépit de l'attention qu'il a accordé à ces questions au fil des ans, l'ALAC n'est pas convaincu que les modifications des structures de l'ALAC proposées dans le cadre de la Révision constituent des changements positifs, c'est-à-dire améliorant le sort de l'ensemble des utilisateurs finaux.

L'ALAC note qu'un certain nombre des problèmes soulevés par l'équipe de révision ne s'appuient sur aucune donnée avérée. Bien que cela puisse indiquer qu'il existe un problème quant à la façon dont est perçu l'ALAC au sein et hors de l'ICANN, il convient de veiller à ce que les solutions apportées s'attaquent à des problèmes réels et non à des illusions.

L'ALAC a étudié ce que serait l'effet net de la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations de l'équipe de révision. L'ALAC et l'équipe de révision sont convaincus que sans groupes de travail, sans la surcharge de travail pesant sur les membres de l'ALAC qui sont aussi les dirigeants des RALO, sans rapporteurs dotés de connaissances et d'une expertise limitées qui assurent pourtant l'interface avec les groupes de travail de leurs AC/SO et sont à l'origine des déclarations, en écartant les anciens et en réduisant leur visibilité, et si les agents de liaison étaient en mesure de faire leur travail (et n'étaient pas rejetés par leur organisation cible), l'At-Large ne serait plus au service de l'ICANN et pourrait défendre les intérêts des utilisateurs finaux.

Lors de l'élaboration de cette réponse, les préoccupations collectives de l'ALAC étaient telles qu'un grand nombre de commentaires ont été aimablement fournis par les cinq régions dans plusieurs langues et via différents moyens de communication (e-mails, commentaires sur le wiki, Google Docs, appels téléphoniques, téléconférences, etc.) afin de s'assurer que leurs avis et opinions seraient entendus. Dans la mesure du possible, ces commentaires ont été intégrés au présent résumé.

L'ALAC salue l'engagement continu de l'équipe de révision à interagir avec le groupe de travail sur la révision et à inclure certains des commentaires déjà fournis par le groupe de travail et la communauté dans la première version préliminaire de son rapport.

Pourtant, l'ALAC, après avoir examiné soigneusement ce nouveau document, souhaite fournir de nouveaux éléments de réflexion qui pourraient, selon lui, renforcer et enrichir les résultats de cette Révision obligatoire et conduire à une amélioration de l'organisation At-Large.

3. Recommandations

Recommandation 1 : Les membres d'At-Large de chaque région devraient être encouragés (et si possible bénéficier d'une aide financière) à participer aux événements/conférences liés à la gouvernance de l'Internet et aux aspects politiques (FGI, RIR, ISOC) organisés dans leur région, et à utiliser ces événements afin de sensibiliser de manière proactive les utilisateurs finaux à l'At-Large et afin de s'engager dans les activités de l'ICANN.

Réponse de l'ALAC : L'ALAC soutient cette recommandation et note que c'est déjà le cas aujourd'hui avec les RALO qui mènent dès qu'elles le peuvent des activités de sensibilisation au sein de leurs vastes régions qui couvrent plusieurs pays, cultures et langues. L'ALAC et les RALO encouragent à assurer une meilleure

coordination et collaboration avec le personnel régional de l'ICANN ainsi qu'avec d'autres organisations régionales afin de mener des campagnes de sensibilisation plus ciblées. Un calendrier de sensibilisation pour chaque RALO a été spécialement conçu afin que les structures At-Large (ALS) et le personnel régional avertissent les membres au niveau régional et mondial de la tenue de leurs événements. L'ICANN devrait garantir que des opportunités de sensibilisation

équitablement soient mises à disposition et bénéficient d'un soutien afin que les utilisateurs finaux régionaux (ALS ou individus) puissent avoir une influence depuis leurs régions.

Toutefois, il convient également de noter que la communauté At-Large a souvent eu des difficultés à obtenir des financements pour des activités de sensibilisation. Bien que le Programme pilote de sensibilisation régionale de la communauté (CROPP) accorde un financement spécifique en matière de sensibilisation, ce financement est limité à cinq entités par région et par an (pour chaque entité, prise en charge du billet d'avion et de l'hébergement pendant quatre jours et trois nuits). D'un autre côté, toute mention du terme activité de « sensibilisation » dans les demandes de financement d'At-Large via les processus budgétaires annuels peut porter préjudice à ces demandes qui auront moins de chance d'être approuvées, à moins que d'autres éléments ne soient ajoutés en termes de renforcement des capacités ou d'engagement. Les RALO profitent des événements régionaux non organisés par l'ICANN qui proposent des bourses et autres parrainages afin de permettre à leurs membres d'y assister, ou une ALS peut financer ses représentants, ou certains individus peuvent s'auto-financer afin d'honorer la mission bénévole à laquelle ils se sont engagés dans leur région.

Recommandation 2 : L'At-Large devrait procéder à une sélection plus judicieuse des conseils qu'elle souhaite fournir, en privilégiant la qualité par rapport à la quantité.

Réponse de l'ALAC : L'ALAC soutient cette recommandation. Elle est déjà mise en place comme le prouvent les archives des cinq dernières années.

Tableau 1

	2012	2013	2014	2015	2016
Commentaires publics de l'ICANN	62	59	53	51	46
Réponses de l'ALAC	35	32	28	20	16
% de réponse	56 %	54 %	53 %	39 %	35 %

Bien que les réponses de l'ALAC prenant en compte les retours de la communauté soient en général assez complètes, une faible proportion d'entre elles ne constituaient qu'une déclaration de soutien via laquelle l'ALAC estimait qu'une réponse nominale était souhaitable sans déployer d'efforts substantiels. De même, les conseils transmis au Conseil d'administration ne constituaient qu'une faible proportion (moins de cinq déclarations de ce type au cours des dernières années) de l'ensemble des documents rédigés. L'ALAC estime qu'il est de loin préférable d'influencer les processus d'élaboration de politiques avant que des questions ne soient posées au Conseil d'administration que de conseiller le Conseil d'administration par la suite, une fois la marge de manœuvre limitée.

Une des pratiques générales de l'ALAC consiste, lorsqu'une question de consultation publique est soulevée, à identifier un individu qui, bien souvent épaulé par d'autres, est prêt à déterminer s'il existe une raison liée à l'impact sur les utilisateurs qui justifierait une enquête et une consultation communautaire plus poussées. Si c'est le cas, l'équipe de rédaction recueille et organise alors des données afin de formuler un avis ou un commentaire à des fins d'examen et d'approbation formelle par l'ALAC, avant que la réponse ne soit renvoyée au service compétent de l'ICANN. Ce processus demande du temps ; il faut en effet inviter à chaque fois les membres d'At-Large afin qu'ils fassent des commentaires sur les différents domaines dans lesquels l'ALAC est chargé d'effectuer des recherches et de fournir des

avis adaptés. L'ALAC encourage aussi les RALO et les ALS à formuler des commentaires.

Recommandation 3 : L'At-Large devrait renforcer la participation directe des membres d'At-Large (ALM) aux groupes de travail de l'ICANN en adoptant le modèle d'adhésion habilité que nous proposons.

Réponse de l'ALAC : L'ALAC note que cette recommandation comprend deux éléments connexes. Le premier et principal élément fixe l'objectif de renforcement de la participation des membres individuels d'At-Large aux groupes de travail de l'ICANN. Le second élément de moindre importance suggère une méthode via laquelle l'objectif, de l'avis de réviseurs, pourrait être atteint.

L'ALAC soutient l'objectif et note que des travaux à cet égard sont en cours. Mais il rejette fermement la méthode suggérée qui n'est pas nécessaire afin d'atteindre l'objectif et qui pourrait avoir des conséquences imprévues néfastes pour l'At-Large et l'ICANN. Toutefois, l'ALAC soutient le but premier du modèle d'adhésion habilité (EMM), à savoir veiller à ce que toutes les régions puissent accepter et acceptent les membres individuels.

L'EMM est en effet une généralisation du concept de membres individuels qui existe actuellement dans trois des cinq RALO. L'ALAC soutient le concept global et souhaite mettre tout en œuvre afin de garantir que ces membres soient admis dans toutes les RALO. Plus précisément, l'ALAC soutient le ciblage sur les membres individuels non affiliés à une ALS.

Aucun élément ne permet de savoir pourquoi ou comment le fait d'accorder le droit de vote aux membres individuels séduira davantage les utilisateurs finaux du monde entier³, ou pourquoi la possibilité durable de voter encouragera les individus à participer activement à un espace qualifié de complexe et qui exige énormément de temps. De plus, bon nombre de ces utilisateurs ne parlent pas couramment l'anglais qui est la langue utilisée pour la plupart de ces activités et aucune proposition visant à surmonter cet obstacle n'a été présentée.

L'ALAC a eu des difficultés à faire participer les membres d'ALS aux groupes de travail, à l'At-Large ou aux groupes intercommunautaires, principalement du fait qu'ils soient tous bénévoles et ne s'engagent pas tous de la même façon ou ne disposent pas tous du même niveau de connaissances ou d'expertise dans les sujets abordés. Avec l'engagement plus soutenu nécessaire afin de se mettre à jour, l'ALAC ne voit pas pourquoi le nombre de personnes intéressées, assez motivées et prêtes à assurer les services bénévoles requis au sein d'At-Large serait différent entre le modèle ASL et le modèle EMM. En outre, la participation directe par un nombre croissant de membres individuels ne garantit pas qu'ils puissent représenter véritablement et plus efficacement les intérêts de milliards d'utilisateurs finaux qu'avec le modèle actuel en vertu duquel les ALS fournissent au moins des capacités de sensibilisation au niveau local.

³ Il convient de noter que dans la majeure partie des autres segments de la communauté de bénévoles de l'ICANN, les participants potentiels ont une solide connaissance de l'ICANN. Cela est particulièrement vrai pour les bureaux d'enregistrement, les registres, les fournisseurs de services Internet, les avocats spécialisés en propriété intellectuelle, etc. Cela n'est absolument pas le cas des utilisateurs, même des utilisateurs férus de technologie.

L'ALAC voit éventuellement une nouvelle possibilité d'atteindre l'objectif de renforcement de la participation individuelle dans le programme de bourses et le programme NextGen en cours. Ces programmes visent spécifiquement à mettre à jour les individus intéressés et enthousiastes à travers le monde sur les travaux menés au sein de l'écosystème de l'ICANN afin qu'ils puissent trouver leurs propres domaines d'intérêt à des fins d'engagement futur. Il existe déjà deux programmes fructueux grâce auxquels l'ICANN a commencé à recruter du personnel, et les anciens participants à ces programmes ont non seulement rejoint la communauté de l'ICANN mais sont également devenus membres de l'ALAC et même du Conseil d'administration de l'ICANN.

L'ALAC estime que le modèle d'adhésion des ALS devrait perdurer car il s'agit du lien permettant à l'At-Large de recevoir des retours du terrain. Dans leur environnement local, les ALS sont considérées comme des organisations établies, dans certains cas plus anciennes que l'ICANN, et elles jouent un rôle en matière de coopération multipartite au niveau national qui bénéficie clairement à l'ICANN et à la communauté d'utilisateurs qu'elles représentent. Les membres d'ALS constituent également un véritable vivier de potentiels employés d'At-Large, et dirigeants de l'ALAC et des RALO. Des plans sont en cours afin de renforcer leur sensibilisation et afin de faire participer ceux qui sont intrigués par l'ICANN et ses activités.

Il y a d'autres éléments de l'EMM que l'ALAC a du mal à appréhender, pas seulement concernant leur fondement mais également concernant leur utilité au sein de la communauté At-Large, par exemple le fait de donner aux membres habilités le droit de voter pour leurs dirigeants ou sur d'autres décisions, dans l'hypothèse où un processus de vote serait engagé. Étant donné que la prise de décision se fait souvent par consensus au sein de l'ALAC et des RALO, il est difficile de comprendre pourquoi cette question du vote constitue un élément central de l'EMM. Un autre exemple est le recours à des rapporteurs qui peuvent, après un an, se faire financer leurs déplacements. Pour les membres de l'ALAC sélectionnés par leurs RALO, il serait normal qu'un minimum de deux ans de participation active au sein d'un ou de plusieurs groupes de travail soit requis avant qu'ils puissent être élus à l'ALAC et se voir financer leurs déplacements. Cette période de deux ans ne vise pas à pénaliser les nouvelles recrues mais à leur donner le temps nécessaire afin de se mettre à la page. Enfin, la fusion des membres de l'ALAC, des dirigeants des RALO et des agents de liaison ne semble pas très judicieuse. Toutes ces questions seront traitées plus tard dans le présent document.

En bref, l'ALAC note que si cette recommandation avait été limitée à l'acceptation universelle des membres individuels en donnant, implicitement, moins la priorité aux ALS, elle aurait probablement été acceptée dans sa totalité. Toutefois, en raison de l'obligation connexe de redéfinir le processus de sélection des dirigeants des RALO, des membres de l'ALAC et des agents de liaison, d'une spécification trop détaillée de la façon dont l'adhésion individuelle devrait être mise en œuvre, et de l'obligation de renommer cette adhésion, nous n'avons pas d'autre choix que de la rejeter.

Recommandation 4 : Le personnel de soutien d'At-Large devrait s'impliquer davantage en matière de participation des ALM aux travaux politiques de l'ALAC, à l'élaboration de documents de prise de position et autres travaux se rapportant aux politiques.

Réponse de l'ALAC : L'ALAC est d'accord avec cette recommandation. À l'heure actuelle, un membre du personnel At-Large de l'ICANN modifie et « nettoie » les documents rédigés par les bénévoles et, dans certains cas, est à l'origine de la version préliminaire initiale fondée sur les instructions des membres de la communauté. De même, mais à plus grande échelle, les membres du personnel sont les principaux créateurs de contenu des messages périodiques de description des activités politiques qui sont envoyés aux membres individuels et aux membres des ALS. Cela dépend évidemment de la mise à disposition par la direction de l'ICANN de ressources suffisantes.

Recommandation 5 : L'At-Large devrait renforcer ses efforts de participation active aux réunions entre les hauts dirigeants de l'ICANN et l'ISOC (et autres organisations internationales I*) afin de s'engager

dans la planification stratégique commune à des fins de coopération en matière de sensibilisation.

Réponse de l'ALAC : Aussi souhaitable que puisse être cette approche, l'At-Large n'est informé ni de la date ni du lieu des réunions organisées entre les hauts dirigeants de l'ICANN et l'ISOC (et autres organisations internationales I*) ; elle n'y est pas non plus conviée. Au niveau régional, les dirigeants des RALO peuvent avoir vent des réunions du personnel du bureau de liaison régional avec les organisations I* via le bulletin d'information du bureau de liaison, mais là encore il ne s'agit pas d'une invitation formelle. De même, le facteur coût pourrait réduire encore la possibilité pour un bénévole d'assister à une réunion.

Toutefois, le manque de contact avec les hauts dirigeants de l'ICANN ou du bureau de liaison régional n'empêche pas les dirigeants de l'ALAC et des RALO de prendre des initiatives étant donné qu'ils conçoivent leurs propres modèles de coopération avec d'autres organisations. La plupart des RALO ont conclu des MoU avec leur Registre Internet régional, et les membres des RALO participent à des activités menées par des partenaires régionaux si un parrainage ou une subvention le leur permet. La prochaine assemblée générale de la NARALO qui se tiendra lors d'une réunion de l'ARIN en est un bon exemple.

Globalement, très peu de fonds de l'ICANN soutiennent ces activités.

En bref, l'At-Large porte un grand intérêt aux activités conjointes et serait ravie de participer et d'encourager la planification stratégique commune et la coopération en matière de sensibilisation avec les organisations I* et d'autres entités publiques ou privées en dehors de la sphère de l'ICANN qui ont des intérêts communs aux nôtres. Une telle coopération serait logique.

Recommandation 6 : Sélection du siège 15 du Conseil d'administration de l'ICANN.

Simplification de la sélection de l'administrateur d'At-Large. Dépôt des candidatures des candidats. Le NomCom procède à un examen des candidats afin de dresser une liste des candidats éligibles à partir de laquelle le candidat retenu est choisi aléatoirement.

Réponse de l'ALAC : L'ALAC s'oppose vivement à cette recommandation qui empêche la communauté At-Large de sélectionner l'administrateur de son Conseil d'administration. L'idée selon laquelle « l'administrateur désigné par la communauté At-Large » (statuts constitutifs de l'ICANN) devrait être partiellement sélectionné par le Comité de nomination puis aléatoirement ne peut être prise au sérieux si l'ICANN considère que le processus décisionnel multipartite, ascendant et consensuel est la pierre angulaire de ses méthodes de gouvernance. De plus, ce processus a été dégagé après un long processus de conception ascendant.

En transférant ce processus de sélection organique au NomCom, la communauté At-Large resterait en marge du processus (et, par conséquent, du membre du Conseil d'administration), faisant du membre nommé un autre membre parmi les membres nommés par le Comité de nomination, et le sentiment d'appartenance à la communauté serait amoindri. Il a été noté que cette recommandation augmenterait le nombre d'administrateurs du Conseil d'administration que le NomCom serait habilité à sélectionner et irait donc à l'encontre de la recommandation du Comité de gouvernance du Conseil d'administration.

Il ne fait aucun doute que le processus suivi par la communauté At-Large (ALAC et présidents des RALO) pour la sélection du membre qui occupera le siège 15 du Conseil d'administration est plus complexe que les processus utilisés par les organisations de soutien pour leurs sélections. Toutefois, un processus ascendant doit être garanti et largement inspiré du processus utilisé par le NomCom pour sélectionner ses propres administrateurs. Le NomCom désigne déjà la moitié des membres du Conseil d'administration, et deux tiers de ses membres disposant du droit de vote sont issus des organisations de soutien de l'ICANN et de l'IETF. De plus, faire de la désignation un exercice de sélection aléatoire suppose que tous les candidats sont identiques. Une sélection aléatoire parmi une liste de candidats n'est pas acceptable afin de sélectionner un administrateur du Conseil d'administration, bien qu'elle puisse

être actuellement utilisée en dernier recours afin de départager deux candidats finaux que les votes n'arrivent pas à départager et qui bénéficient tous deux d'un solide soutien parmi l'électorat.

L'autre alternative suggérée par l'équipe de révision (mais pas recommandée) est de revenir à un processus de sélection semblable au processus de sélection du Conseil d'administration d'At-Large de 2000. Ce processus a été expressément rejeté par le groupe ascendant qui a conçu le processus actuel et a été rejeté par le Conseil d'administration de l'ICANN lors de la refonte de l'ICANN en 2002. Un réviseur At-Large externe n'est pas compétent pour abroger ces processus.

Enfin, toutes recommandations de l'équipe de révision qui doivent être mises en œuvre devront être officiellement approuvées par le Conseil d'administration. Si le Conseil d'administration venait à imposer à l'At-Large le processus de sélection de son administrateur, on se trouverait alors dans une situation de conflit d'intérêts.

Recommandation 7 : L'At-Large devrait abandonner les groupes de travail internes existants et dissuader d'en créer de nouveaux à l'avenir, étant donné qu'ils empêchent de se concentrer sur le véritable rôle de conseiller politique d'At-Large.

Réponse de l'ALAC : L'ALAC s'oppose vivement à cette recommandation. Les groupes de travail, qui portent différents noms, constituent la principale méthode de discussion, de résolution des problèmes, de conclusion d'accords et de prise de décisions de l'ICANN et de ses unités constitutives. La communauté At-Large forme, pour un certain nombre de raisons, des groupes de travail qui constituent le cadre permettant et encourageant la participation de la communauté At-Large aux discussions et à l'élaboration de politiques pouvant dûment refléter les intérêts des utilisateurs finaux. L'existence de ces groupes de travail n'est donc pas superflue et elle constitue même la base de la participation des utilisateurs finaux au processus d'élaboration de politiques de l'ICANN. C'est grâce à ces groupes de travail que de nouveaux participants sont par la suite devenus des intervenants actifs.

Parmi les missions des groupes de travail, on peut citer :

Des tâches politiques : Ces groupes de travail sont habitués à formuler des recommandations et avis politiques, à regrouper et fusionner différentes opinions et à s'assurer que toutes les parties peuvent apporter leur contribution. Les déclarations finales sont soutenues par l'ALAC et les RALO. Les groupes de travail ont joué un rôle essentiel qui a permis à l'ALAC de participer efficacement au programme des nouveaux gTLD, au plan de transition de la supervision de l'IANA et aux nouvelles mesures de la responsabilité. Ces groupes de travail sont en règle générale ouverts à tous les participants d'At-Large.

Des tâches relatives aux processus : En général, ces groupes de travail effectuent des tâches pour le compte de l'ALAC et peuvent parfois prendre des décisions en son nom. Ces tâches consistent en : la fourniture d'avis et la prise de décisions sur les demandes de budget spécial de l'ICANN, la fourniture d'avis et la prise de décisions sur les demandes du CROPP, des délibérations et la fourniture d'avis en matière de sensibilisation, et des délibérations et l'élaboration de programmes de renforcement des capacités.

Sensibilisation et participation : Des groupes de travail répondent à des besoins en termes d'outils (par exemple des systèmes de messagerie et de conférence), de traduction, de sous-titrage, de médias sociaux et d'accessibilité (veiller à ce que les personnes en situation de handicap puissent participer dans la même mesure que les autres). Plusieurs de ces groupes ont remporté un tel succès qu'ils ont été, ou sont en passe d'être, transformés en des projets à l'échelle de l'ICANN (par exemple l'Académie de l'ICANN, l'accessibilité et le sous-titrage).

La communauté At-Large, à l'image des organisations de soutien/comités consultatifs (SO/AC), mènent des activités liées aux politiques et aux processus afin de régler les problèmes se posant à ces égards, dans le but d'améliorer le

fonctionnement de son organisation. Elle constitue le forum de base permettant aux utilisateurs finaux de faire entendre leurs idées, de discuter de leurs craintes concernant une politique donnée faisant l'objet d'un débat au sein de l'ICANN, et de définir des accords et des stratégies visant à améliorer le processus d'élaboration de politiques au bénéfice des internautes. Les groupes de travail ouverts forment l'ossature de l'At-Large, car grâce à leurs commentaires ascendants et leurs retours du terrain il est possible de dégager un consensus.

Il existe également des groupes de travail internes aux RALO créés afin de répondre aux politiques et processus de l'ALAC menés dans certaines régions. Les groupes de travail des RALO constituent un espace de dialogue privilégié permettant aux membres individuels et aux ALS de fournir des commentaires. Ils mettent l'accent sur la prise de conscience de la diversité des approches au niveau régional et des compétences et intérêts des membres individuels et des membres des ALS.

Dans tous les cas, les groupes de travail peuvent être supprimés une fois leur mission accomplie.

Il convient de noter ici que le sous-groupe du CCWG-Responsabilité sur la responsabilité des SO/AC envisage de recommander aux SO/AC de créer un groupe de travail sur la sensibilisation afin d'améliorer les actions à cet égard (il s'agit de l'un des groupes de travail que cette recommandation suggère d'abroger).

Recommandation 8 : L'At-Large devrait utiliser les médias sociaux beaucoup plus efficacement afin de recueillir les opinions des utilisateurs finaux (sondage sur Twitter/Facebook, etc.).

Réponse de l'ALAC : L'ALAC soutient vivement cette recommandation et dispose déjà d'un groupe de travail bien établi sur les médias sociaux qui cherche à développer le recours aux médias sociaux (l'un des groupes de travail centrés sur eux-même dont la suppression est recommandée). Outre cette recommandation, l'ALAC suggère qu'un programme publicitaire pilote soit financé afin d'évaluer l'efficacité des activités de sensibilisation via les réseaux sociaux.

De nombreux membres d'At-Large et de l'ALAC sont déjà très actifs sur les médias sociaux de leur propre chef et communiquent en temps réel sur Skype. L'At-Large met en avant la grande activité de ses pages Twitter et Facebook. Le groupe de travail sur les médias sociaux s'est penché sur d'autres outils tels que Mattermost, Slack, Eno, FLICKR et YouTube. Optimiser le recours à ces outils afin de renforcer les communications internes ainsi que la participation des utilisateurs finaux sera toujours un objectif important de l'ALAC.

En dépit de l'intérêt manifesté par certains participants pour les médias sociaux, d'autres questions doivent être examinées. Les sondages effectués sur ces plates-formes ne sont ni représentatifs ni concrets. De plus, du fait qu'un grand nombre de nos membres n'utilisent pas les médias sociaux faute d'y avoir accès, les médias sociaux sont destinés à certaines populations et ne peuvent être qualifiés d'impartiaux.

Recommandation 9 : L'At-Large devrait envisager de créer un poste de community manager à temps partiel. Ce membre du personnel de soutien pourrait être recruté, ou bien un membre du personnel actuel pourrait être spécialement formé.

L'ALAC soutient l'objectif de cette recommandation. Toutefois, nous précisons que cette décision dépasse la portée de la communauté de bénévoles d'At-Large.

Recommandation 10 : Il conviendrait d'envisager d'adopter et d'utiliser une plate-forme de communication en ligne du type Slack, un espace de travail de messagerie instantanée pour l'équipe (FOSS) autre que Skype/wiki/site web/liste de diffusion.

Réponse de l'ALAC : L'ALAC soutient l'objectif de cette recommandation, à savoir utiliser des outils de communication adéquats au sein d'At-Large. Toutefois, nous notons que nous sommes soumis à un certain nombre de contraintes. Réponse de l'ALAC à la version préliminaire du rapport sur la révision d'At-Large - 24 mars 2017 12

L'At-Large ne peut pas décider unilatéralement de commencer à utiliser des outils qui ne bénéficient d'aucun soutien au sein de l'ICANN. Nous ne pouvons dépendre du soutien technique des bénévoles et nous devons donc faire appel au département des technologies de l'information de l'ICANN, ce qui rajoute un niveau supplémentaire de contrôle et de bureaucratie.

Nous avons des membres de la communauté partout dans le monde, certains dotés d'une bande passante très faible et/ou très chère (et l'ICANN ne financera pas l'accès desdits bénévoles). Souvent, SEULS les anciens outils tels que l'e-mail et Skype fonctionneront efficacement ou de façon plus économique.

En outre, certains membres de notre communauté vivent sur des territoires où leur gouvernement national bloque l'accès à certains services et outils.

Recommandation 11 : L'At-Large devrait remplacer les réunions mondiales d'ATLAS organisées tous les 5 ans par des réunions régionales d'At-Large annuelles.

Réponse de l'ALAC : L'ALAC rejette la recommandation visant à remplacer les réunions mondiales d'ATLAS organisées tous les 5 ans par des réunions régionales d'At-Large annuelles. L'ALAC ne rejette pas l'idée d'organiser régulièrement des réunions régionales et en a de fait organisées pendant de nombreuses années. Ces « Assemblées générales » (GA) se tiennent en plus des réunions organisées dans le cadre des sommets At-Large (ATLAS).

Elles réunissent les représentants des ALS et des membres individuels (le cas échéant) d'une région donnée.

Ces GA se tiennent généralement tous les cinq ans lors d'une réunion de l'ICANN organisée au sein de la région ou conjointement avec d'autres événements régionaux. Les réunions organisées dans le cadre des sommets At-Large réunissent les représentants de toutes les ALS et des membres individuels à travers le monde et se tiennent en gros tous les cinq ans lors d'une réunion de l'ICANN. Normalement, une GA par région doit être organisée entre les différentes réunions d'ATLAS. Les réunions d'ATLAS favorisent la compréhension et la coopération entre les régions qui, selon l'ALAC, sont indispensables au bon fonctionnement d'At-Large.

Ces GA constituent une pratique standard depuis 2012. L'ICANN a récemment accepté de formaliser le processus GS/Sommet et de l'intégrer à ses processus budgétaires et de planification de routine. La proposition est disponible sur <http://tinyurl.com/At-Large-GS-Summit>. Le planning précis d'une Assemblée générale (ou ATLAS) dépend de nombreuses variables : le type de la réunion, les capacités et coûts du lieu d'accueil, les autres événements de l'ICANN prévus (tels que les réunions gouvernementales de haut niveau du GAC) et la disponibilité des bénévoles et du personnel à des fins d'organisation de l'événement. Parfois, une GA peut se tenir parallèlement à un événement non organisé par l'ICANN, par exemple la prochaine GA de la NARALO en avril qui se tiendra conjointement à une réunion de l'ARIN.

Bien que cette recommandation ne fasse mention d'aucune GA, la Révision a fait référence aux GA ordinaires dans la section examinant la révision d'At-Large de 2008, qui attribuait à tort le budget pluriannuel nouvellement approuvé directement à la révision originale de Westlake.

Une partie du fondement de cette recommandation consiste à dire qu'avec l'EMM, le nombre de participants augmentera et qu'un plus grand nombre de participants d'ATLAS ne sera pas pratique à gérer du point de vue du financement et d'autres ressources. L'ALAC ne soutient pas l'EMM et ne pense pas non plus que s'il est mis en œuvre, le nombre de participants actifs augmentera démesurément. Toutefois, la question posée a son intérêt, et si les chiffres venaient à changer radicalement au cours des prochaines années, l'ALAC devrait s'adapter comme il le fait avec tous les autres aspects de son existence.

Recommandation 12 : Dans le cadre de sa stratégie de sensibilisation et d'engagement au niveau

Réponse de l'ALAC à la version préliminaire du rapport sur la révision d'At-Large - 24 mars 2017

régional, l'At-Large devrait accorder la priorité à l'organisation d'événements régionaux. Les cinq RALO devraient, dans le cadre de leurs stratégies annuelles de sensibilisation, continuer de s'associer à des événements régionaux bien établis liés à l'écosystème de gouvernance de l'Internet. Le CROPP et d'autres mécanismes de financement devraient être mis à disposition afin d'assumer les coûts d'organisation et de participation des membres d'At-Large.

Réponse de l'ALAC : L'ALAC soutient cette recommandation. L'utilisation du terme « continuer » dans la recommandation implique, comme c'est effectivement le cas, qu'il s'agit déjà d'une pratique établie qui, sous réserve du financement de l'ICANN, se poursuivra et, espérons-le, sera développée. Récemment, la subvention du CROPP (équivalant à trois jours et deux nuits) a été augmentée de sorte qu'elle est maintenant prévue pour quatre jours et trois nuits. Cela correspond davantage au type de réunion régionale organisé et permet aux participants d'y participer pleinement sans avoir à manquer des interventions critiques de l'événement ou à auto-financer les jours supplémentaires. Les demandes de CROPP permettent aux membres des RALO de participer aux FGI régionaux, aux SIG régionaux ainsi qu'à d'autres événements régionaux. Toutefois, certains membres sont parfois co-parrainés par d'autres sources de financement localisées afin d'assurer une participation plus flexible.

Recommandation 13 : Via une collaboration plus étroite avec les bureaux de liaison de l'ICANN et les bureaux régionaux de l'ISOC, l'At-Large devrait renforcer sa stratégie mondiale de sensibilisation et d'engagement afin d'encourager la création d'universités sur la gouvernance de l'Internet dans le cadre de chaque rassemblement régional d'At-Large.

Réponse de l'ALAC : L'ALAC accepte sous réserve cette recommandation. Plus précisément, bien qu'il y ait une synergie (et un chevauchement) entre l'ISOC et les chapitres de l'ISOC qui sont aussi des ALS de l'ICANN, ce n'est pas l'At-Large qui décide si ou comment l'Internet Society choisit de collaborer avec un chapitre local. De plus, bien que l'ICANN ait apporté un certain soutien aux universités sur la gouvernance de l'Internet, il n'est pas clair, en vertu des nouveaux statuts constitutifs, si être plus entreprenant dans ce domaine serait conforme à la mission et à la portée indiquées dans les statuts constitutifs de l'ICANN.

L'At-Large devrait maximiser ses synergies naturelles avec des organisations telles que l'ISOC non seulement au niveau des bureaux de liaison régionaux (aujourd'hui appelés bureaux régionaux), mais également le plus possible au niveau local, c'est-à-dire au niveau des chapitres. Par exemple, le bureau régional Amérique latine et Caraïbes de l'ISOC, l'un des six bureaux de l'ISOC, est situé dans la « Casa del Internet » à Montevideo (Uruguay) aux côtés de plusieurs organisations de TIC et télécommunications.

Ceci étant dit, l'ALAC note que l'ICANN dispose d'un nombre limité de bureaux régionaux, et que bien que certains coopèrent étroitement avec leurs dirigeants et la communauté At-Large (par exemple le bureau de liaison de l'APAC), d'autres n'ont pas montré un tel soutien à l'At-Large comme le prévoit la recommandation.

Bien que l'ALAC soit d'accord avec l'objectif de cette recommandation, il prend note du manque de connexion entre les bureaux de liaison régionaux de l'ICANN, les « bureaux régionaux » de l'ISOC et les universités sur la gouvernance de l'Internet.

Recommandation 14 : Dans un souci de transparence, tous les fonds destinés aux déplacements d'At-Large devraient être publiés en tant que contribution centralisée sur la page web de l'At-Large.

Réponse de l'ALAC : Bien que la décision de mettre à disposition ces informations ne relève pas de l'ALAC, l'ALAC apporte tout son soutien à la divulgation intégrale des coûts relatifs aux déplacements, étant entendu qu'une politique similaire est appliquée à l'ensemble de l'organisation, y compris aux SO, au Conseil d'administration et au personnel de l'ICANN. L'ICANN publie régulièrement les coûts relatifs aux déplacements pour les réunions de l'ICANN et les

événements y afférents (sauf pour le Conseil d'administration et le personnel), mais pas pour les autres activités. Les coûts relatifs au personnel ne sont publiés que s'ils sont requis pour les hauts dirigeants en vertu du droit fiscal américain. Récemment, afin de connaître les coûts des réunions annuelles intersession de la Chambre des parties non contractantes de la GNSO, une demande formelle de politique de divulgation d'informations documentaires a dû être déposée (<https://www.icann.org/resources/pages/didp-20160211-1-rrsg-request-2016-03-14-en>).

Tandis que l'ALAC soutient la transparence dans le financement des déplacements, il note également qu'il ne s'agit pas d'une relation unilatérale. Dans le langage de l'ICANN, le terme « bénévoles » désigne l'ensemble des segments de la communauté de l'ICANN non payés par l'ICANN. Toutefois, une grande partie des membres de cette communauté sont en fait payés afin de participer à l'ICANN par leur employeur ou en servant leur intérêt personnel dans le cadre de l'écosystème des noms de domaine. Les bénévoles d'At-Large sont eux des bénévoles au sens propre du terme. Lorsqu'ils participent à des réunions en face à face et à distance (téléconférences, e-mails, préparation de document), ils prennent presque toujours sur leur temps personnel. Les coûts que cela engendre (par exemple la perte de revenu, le congé sans solde ou les vacances non passées en famille) dépassent largement les dépenses engagées par l'ICANN. L'ICANN prend rarement en compte ces contributions et elle doit le faire afin de présenter correctement les coûts ET bénéfices de l'engagement des bénévoles.

Recommandation 15 : L'At-Large devrait participer au groupe de travail intercommunautaire sur les recettes des enchères des nouveaux gTLD et engager des discussions avec le Conseil d'administration de l'ICANN afin d'avoir accès à ces fonds et de soutenir ainsi la communauté At-Large.

Réponse de l'ALAC : L'ALAC a déjà mené des actions eu égard au premier point de cette recommandation, à savoir sa participation active aux activités du groupe de travail intercommunautaire sur les recettes des enchères. Le vice-président de l'équipe de rédaction de la charte du CCWG était membre de l'ALAC et l'ALAC est l'une des organisations membres. De ce fait, l'ALAC était tenu de désigner des membres du CCWG et en a désigné cinq. D'autres membres d'At-Large participent au CCWG. L'ALAC sera appelé à ratifier toutes recommandations émanant du CCWG.

Le CCWG décidera de la méthodologie et de la structure associées au déboursement de fonds, déboursement qui se produira uniquement une fois que le CCWG aura achevé ses travaux. Toutefois, aucune demande de subvention pour des projets ou activités spécifiques NE doit être adressée au CCWG. Sera notamment abordée la question de savoir si l'ICANN et ses unités constitutives pourraient en dernier recours faire une demande de subvention. Si des membres d'At-Large participent au CCWG dans le but avoué de faire ultérieurement une demande de subvention pour la communauté At-Large, nous devrions alors déclarer expressément cet objectif et nous ne pourrions pas participer équitablement aux discussions portant sur ce sujet.

Après délibérations du CCWG, et dans l'hypothèse où les organisations membres ratifieraient largement les conclusions, le Conseil d'administration examinera alors les recommandations. Il est prévu que si le Conseil d'administration donne son approbation, une entité sera créée ou recrutée pour la mise en place de projets et du déboursement des fonds.

De plus, bien qu'on puisse imaginer les projets intéressants qui pourraient être financés, on ne sait pas si le financement des dépenses opérationnelles de l'At-Large en fait partie, et il y a en fait déjà une forte opposition à cela au sein de l'At-Large et du reste de l'ICANN. Pour que les choses soient claires, l'ALAC ne soutient pas la recommandation en ce qu'elle prévoit la possibilité d'utiliser les recettes des enchères afin de prendre en charge les dépenses opérationnelles de l'ALAC. Certains membres de l'ALAC et d'At-Large ont soutenu l'utilisation des recettes des enchères afin de mener des projets ciblés au sein de l'ICANN et d'At-Large. Reste encore à voir si cela sera autorisé.

L'ALAC note que le Conseil d'administration de l'ICANN n'est actuellement pas compétent pour allouer unilatéralement les recettes des enchères.

Recommandation 16 : Adopter un ensemble d'indicateurs qui soient les mêmes pour toute la communauté At-Large afin d'évaluer la mise en œuvre et l'impact de l'EMM et de suivre l'amélioration continue de la communauté At-Large.

Réponse de l'ALAC : Comme cela a été mentionné ailleurs, l'ALAC n'apporte pas son soutien à la mise en œuvre de l'EMM. Toutefois, l'ALAC soutient la définition d'indicateurs visant à suivre les performances et les progrès de la communauté At-Large. De fait, nous disposons d'un groupe de travail sur les indicateurs (un des groupes dont la suppression a été recommandée) à qui a justement été confiée cette responsabilité. Il est pour l'instant suspendu jusqu'à l'achèvement des travaux de l'équipe spéciale sur les critères et les attentes des ALS et des RALO. Bien que la cohérence des indicateurs revête une grande importance, il existe également de grandes disparités entre les régions et toute discussion sur les indicateurs doit les prendre en compte.

4. Recommandation par omission

Conserver le seul membre du Conseil d'administration disposant d'un droit de vote de l'At-Large.

Réponse de l'ALAC : Le rapport présente un certain nombre d'arguments en faveur et contre la désignation d'un administrateur d'At-Large supplémentaire. Les arguments contre une telle décision sont les suivants :

1. Un membre disposant d'un droit de vote permet déjà à l'ALAC d'avoir un pouvoir considérable (et suffisant). Le terme « suffisant » correspond clairement à un jugement et non à un argument rationnel.
2. Au sein du Conseil d'administration, l'ALAC a plus de droits de vote que le GAC, le RSSAC ou le SSAC. Les statuts constitutifs interdisent aux représentants gouvernementaux d'être membres disposant d'un droit de vote du Conseil d'administration, donc la question du GAC ne se pose même pas. Le RSSAC et le SSAC ont clairement fait savoir via leur décision de ne pas participer à la communauté habilitée qu'ils souhaitaient garder un rôle purement consultatif. Nous notons que les autres AC ont toujours eu une position différente de celle de l'ALAC en ce qu'ils n'ont que des agents de liaison sans droit de vote auprès du NomCom alors que l'ALAC a toujours eu un pouvoir décisionnel au sein du NomCom.
3. Une augmentation des droits de vote ne conviendrait pas aux autres groupes de parties prenantes. Cette conclusion semble évidente mais ne constitue pas pour autant une raison pour ne pas prendre de décision. Ces mêmes groupes ne souhaitaient pas que l'ALAC ou le GAC participent à la communauté habilitée afin de conserver tous leurs pouvoirs.
4. 5 des 15 délégués disposant d'un droit de vote au sein du NomCom sont des membres d'At-Large. 7 des 15 délégués au sein du NomCom appartiennent à la GNSO (2 de plus que l'ALAC), mais cette dernière n'a que 2 administrateurs disposant d'un droit de vote.

5. Commentaires sur les directives relatives à la mise en œuvre de l'EMM

Mise en œuvre n° 1 : Adopter le modèle d'adhésion habilité (EMM) tel que proposé afin qu'un plus grand nombre d'utilisateurs finaux participent directement aux processus d'élaboration de politiques de l'ICANN ou aux activités de sensibilisation d'At-Large (section 11).

Mise en œuvre n° 2 : Faire participer davantage d'utilisateurs finaux directement aux groupes de travail de l'ICANN en adoptant le modèle d'adhésion habilité décrit dans le présent document (voir section 11).

Mise en œuvre n° 3 : Adopter le modèle d'adhésion habilité décrit dans le présent document afin de faire participer davantage d'utilisateurs finaux directement aux travaux de l'ICANN (section 11).

Réponse de l'ALAC : On ne sait pas par quel mécanisme les utilisateurs seront informés de l'EMM, et ce qui les motivera à consacrer du temps et des efforts aux questions politiques de l'ICANN (dont apprendre le jargon, se mettre à jour sur les questions à débattre et, en de nombreuses occasions, ne pas compter son temps).

L'existence d'un vote personnel semble être un élément crucial de ce modèle dans la mesure où c'est cela qui différencie largement l'EMM des membres individuels non affiliés dont disposent trois des cinq RALO, les deux autres s'étant engagées à les autoriser. Mais ce vote n'est accordé qu'après avoir apporté la preuve d'une participation active. On ne sait pas qui évaluera la participation et comment il sera procédé à cette évaluation. L'At-Large est aux prises avec cette question des indicateurs depuis des années ; leur mise en œuvre n'est pas aisée. Si le fait de pouvoir voter est un élément motivant réellement les gens à s'engager, il convient alors de se poser des questions sur leur engagement global. De plus, étant donné que certains RALO n'ont que rarement, voire jamais, de droits de vote, il est possible de se demander si l'EMM fonctionnerait si le vote constituait un élément crucial.

Mise en œuvre n° 4 : Dans le cadre du modèle d'adhésion habilité, les utilisateurs individuels seront encouragés à participer à l'At-Large. Ainsi, il devrait être possible de renforcer la coopération avec le NCSG (section 12).

Réponse de l'ALAC : On ne connaît pas le lien entre l'EMM et la participation à l'At-Large et la coopération avec le NCSG. L'ALAC souhaite toujours coopérer avec d'autres segments de l'ICANN et le fait régulièrement avec la plupart des autres groupes. La séance de sensibilisation commune de l'Organisation régionale At-Large européenne (EURALO) et de la NCUC, lors de l'ICANN58, a été un franc succès. Il est prévu de réitérer cette collaboration lors de l'ICANN59. La séance commune a permis d'arriver à une meilleure compréhension entre l'At-Large et le NCUC et a aidé les nouveaux arrivants à se rendre compte des différences en termes d'approche et de structure des deux organisations.

Mise en œuvre n° 5 : Tout individu de toute région devrait pouvoir devenir membre d'At-Large (ALM). Pour le modèle d'adhésion habilité, l'ALM est l'élément atomique du nouveau modèle d'At-Large (section 11).

Réponse de l'ALAC : C'est déjà le cas pour trois des cinq régions et à terme ce sera le cas pour l'ensemble des régions, indépendamment de la mise en œuvre de l'EMM. Certaines régions ont fait part de la nécessité de poser certaines limites afin de veiller à ce que les utilisateurs soutiennent les principes d'At-Large et n'utilisent pas l'At-Large pour faire l'apologie des questions anti-utilisateurs (ce qui s'est déjà produit par le passé).

Mise en œuvre n° 6 : Adopter le modèle d'adhésion habilité qui modifie le rôle des RALO de sorte à ce qu'elles constituent surtout un mécanisme de sensibilisation et de suivi favorisant l'engagement des nouveaux arrivants (section 11).

Réponse de l'ALAC : La sensibilisation constitue déjà l'un des principaux axes des RALO, pas seulement afin de favoriser l'engagement des nouveaux arrivants mais également afin de renforcer les capacités au sein des RALO (sensibilisation interne). Les activités de suivi se sont développées sur cette base, par exemple au sein de l'APRALO où le renforcement des capacités s'est concentré sur la participation des dirigeants bénévoles aux questions politiques de la piste de travail 2 qui ont été mises en avant l'année dernière dans une enquête visant à identifier les domaines d'intérêt pour une potentielle participation des membres de l'APRALO. L'ALAC encouragerait davantage de membres des ALS à s'engager dans l'élaboration de politiques.

Mise en œuvre 7 : Dans le cadre du modèle d'adhésion habilité, les représentants élus des RALO deviennent membres de l'ALAC, des membres qui non seulement débattent sur les avis transmis au Conseil d'administration mais font également office de mentors pour les nouveaux venus d'At-Large (section 11).

Réponse de l'ALAC : Le charge de travail constitue déjà une question importante au sein d'At-Large et notamment pour les dirigeants des RALO et les membres de l'ALAC. Bien que peu d'individus consacrent beaucoup de temps aux questions touchant l'At-Large et l'ICANN, demander à ces bénévoles de s'investir est délicat. De plus, si la sensibilisation est l'objectif premier des RALO comme semble l'indiquer la directive de mise en œuvre n° 6, les bénévoles ne sont pas les personnes les plus indiquées pour intégrer l'ALAC puis débattre des enjeux politiques.

Mise en œuvre n° 8 : Les membres de l'ALAC devraient avoir un maximum de 2 mandats, chacun d'une durée de 2 ans (voir la section 11).

Réponse de l'ALAC : Dans toute l'histoire de l'ALAC moderne (après la désignation de l'ALAC provisoire par le Conseil d'administration), 65 membres de l'ALAC ont été nommés par les RALO et le NomCom, et seuls cinq d'entre eux ont officié pendant plus de deux mandats consécutifs (et seuls deux d'entre eux ont rempli pour un troisième mandat après la dernière AGM).

Si l'on tient compte de ces données, la limitation des mandats n'aurait pas eu un fort impact dans le passé, et il n'est pas certain que cette limitation aurait résolu les problèmes ou en aurait au contraire créé d'autres. Ceci étant dit, la limitation des mandats peut sembler raisonnable, mais il n'en est pas moins sûr que deux mandats constituent une durée optimale. Actuellement, une RALO a une limitation plus courte, et d'autres pourraient estimer qu'en temps de crise, il devrait être possible de déroger à la limitation.

Mise en œuvre n° 9 [anciennement n° 14] : Le modèle d'adhésion habilité proposé (section 11) regroupe bon nombre de ces rôles et libère donc des subventions aux déplacements pour les nouveaux venus. Par exemple, les 5 RALO font désormais partie de la liste des 15 membres de l'ALAC et 5 postes d'agent de liaison sont également occupés par des membres de l'ALAC nommés par le Comité de nomination, ce qui laisse 2 places pour le Conseil des anciens et jusqu'à 10 places pour les rapporteurs au sein des CCWG et des groupes de travail ordinaires (ces décisions seront prises ouvertement et en toute transparence).

Réponse de l'ALAC : L'ALAC ne soutient pas cette directive de mise en œuvre. Des questions spécifiques seront abordées plus en détail dans la section 7 du présent document.

La mise en œuvre d'un changement si radical et sans précédent, allant à l'encontre du jugement de ceux qui ont travaillé dans ce domaine pendant des années, est au mieux risquée et au pire très dangereuse.

Lors des discussions menées à Copenhague, un membre de l'équipe de révision a fait savoir que les mesures du CCWG-Responsabilité relatives à la communauté habilitée n'avaient pas non plus été mises à l'épreuve. La différence est que ces mesures ont été développées par l'ensemble de la communauté de l'ICANN sur une longue période et approuvées par l'ensemble des AC et des SO membres.

6. Méthodologie

Fiabilité des commentaires

L'ALAC estime que les réviseurs ont accordé plus d'importance à certains commentaires et qu'ils les ont qualifiés de « faits ». Malheureusement, bon nombre de ces « faits » sont incorrects. Par exemple,

« Plus de candidats ? Je ne me rappelle que d'une poignée de personnes ayant occupé des fonctions de direction au sein d'At-Large, et ça fait plus de dix ans que je suis l'ICANN. » (participant au NCSG)

On ne remet pas en cause le fait que la personne ayant formulé ce commentaire ne pouvait se rappeler que d'environ une demi-douzaine de ces personnes, mais les statistiques réelles sont tout autres. Au cours des dix dernières années (2007-2016), on rapporte ce qui suit :

- il y a eu 5 présidents de l'ALAC (2 présidents ont exercé un mandat plus court en raison de circonstances indépendantes de leur volonté et de la transition de l'ALAC provisoire)
- 17 personnes ont occupé des fonctions de direction au sein de l'ALAC (présidents, vice-présidents, etc.)
- il y a eu 23 présidents (ou équivalent) des RALO
- 41 personnes ont occupé des fonctions de direction au sein des RALO

Au cours de la même période, le GAC a eu 3 présidents, la ccNSO 3, le SSAC 2, et la GNSO 6.

Absence de lien entre les conclusions et les recommandations

Un grand nombre (mais pas l'ensemble) des conclusions dégagées lors de l'analyse d'At-Large sont correctes. Cela n'est pas très surprenant étant donné que l'ALAC et ses dirigeants ont consacré beaucoup de temps afin de comprendre ce qui marche et ce qui ne marche pas au sein d'At-Large (cette partie de la sensibilisation interne nous a valu beaucoup de critiques) et que nous étions à la disposition de l'équipe de révision lorsqu'elle a commencé ses travaux. Toutefois, comme mentionné dans les commentaires sur

les recommandations et directives de mise en œuvre, il y a, dans bon nombre de cas, un faible lien entre le problème identifié et la solution apportée.

L'enquête présente des problèmes dans sa conception et l'interprétation des résultats est problématique

Certaines parties de l'enquête ont été mal conçues et l'interprétation faite par ITEMS de ses résultats est discutable.

À titre d'exemple, voici l'une des questions posées : À votre avis, lequel des énoncés suivants décrit le mieux le rôle joué par la communauté At-Large au sein de l'ICANN ? Plusieurs options étaient proposées mais les personnes interrogées ne pouvaient en choisir qu'une. Parmi ces options (ici résumées):

- Des ALS et des individus qui agissent dans leur propre intérêt : Cet énoncé est, à bien des égards, correct. Chaque ALS est une organisation qui existe en grande partie à des fins autres que celles de l'ICANN et qui examine les questions soulevées de son propre point de vue. Cela vaut également pour les membres individuels. En théorie, si nous pouvons recueillir suffisamment de ces positions individuelles, elles représentent, combinées, les besoins de l'utilisateur final au niveau mondial.
- La communauté At-Large est composée d'ALS et de membres individuels qui participent aux activités de l'ICANN pour le compte des utilisateurs finaux : Il s'agit là de la définition de l'At-Large.
- Les ALS et les individus peuvent participer efficacement aux processus d'élaboration de politiques de l'ICANN : Cet énoncé est correct à moins que vous ne l'interprétiez de la façon suivante : ils ne peuvent pas y participer en raison du processus d'apprentissage assez exigeant et de l'engagement en termes de temps requis.
- L'At-Large autorise les utilisateurs finaux à participer aux processus de l'ICANN sur un pied d'égalité et sans discrimination : Cela est vrai en théorie mais plutôt faux en pratique en raison des contraintes en termes de temps, de connaissances et de financement.

Certaines des options proposées étaient correctes à des degrés variables, et certaines ont pu être cochées mais pour des raisons complètement différentes à celles qu'imaginait l'équipe de révision. Il n'est pas surprenant que les réponses aient été un peu éparpillées et aient fait l'objet de différentes interprétations par l'équipe de révision.

Bien qu'on nous ait dit que 242 enquêtes avaient été réalisées, tout le reste des statistiques présentées sont des pourcentages de groupes spécifiques, mais sans information relative à la taille des groupes.

Dans le même ordre d'idées, des rapports tels que celui-ci donnent en général une liste des personnes interrogées et de leur affiliation. Le présent rapport ne dit absolument rien à cet égard, exception faite de quelques tweets qui sont affichés intégralement et qui, comme d'autres tweets que nous avons reçus récemment, manquent de précision.

Accent mis sur les événements tenus au moment de la révision

Il est probablement normal que l'équipe de révision se soit concentrée sur ce qu'elle a vu lors des différents événements auxquels elle a assisté, mais elle n'a peut-être pas réalisé que les deux dernières années de l'ICANN ont été très atypiques et que l'organisation a consacré une grande partie de son travail à la transition du rôle de supervision de l'IANA et à la responsabilité de l'ICANN. L'At-Large et l'ALAC, comme le reste de la communauté de l'ICANN, ont ÉNORMÉMENT investi dans ces processus, et ce clairement au détriment de nombreuses autres activités. L'équipe de révision est arrivée à la toute fin de ces processus et semble croire que ce qu'elle a vu est la norme. En réalité, la plupart des travaux politiques « habituels » de l'ICANN ont été mis en suspens pendant deux ans, et les travaux d'At-Large en ont fait de même. Le rapport ne fait pratiquement pas mention des accomplissements remarquables d'At-Large dans le cadre de ces initiatives.

Mauvaise compréhension du processus actuel

En révisant le présent document, il convient de noter qu'un nombre considérable des recommandations décrivent partiellement ou en totalité ce qui constitue déjà une pratique courante mise en place. Cela semble indiquer que

l'équipe de révision n'écoutait vraisemblablement pas les participants d'At-Large, ou qu'elle ne saisissait pas vraiment ce qui se passait et a préféré ne pas vérifier ses impressions auprès du personnel ou des dirigeants d'At-Large avant la publication.

7. Suggestions (et non pas recommandations)

Le rapport inclut un certain nombre de suggestions très spécifiques qui ne constituent pas des recommandations officielles mais sont référencées dans les directives de mise en œuvre. Il convient de s'y attarder car dans l'esprit de nombreux membres d'At-Large, ces suggestions sont malavisées et dénotent le manque de compréhension de notre environnement.

Regroupement des dirigeants des RALO et des membres de l'ALAC

L'idée selon laquelle les dirigeants des RALO devraient être en même temps les membres de l'ALAC nommés par les RALO suppose que :

- Ces deux missions peuvent être facilement assurées par un bénévole assumant une charge de travail raisonnable
- Les compétences et intérêts des deux missions sont suffisamment proches pour pouvoir susciter l'intérêt d'un nombre suffisant de bénévoles disposant des capacités requises

Sur la base de la vaste expérience acquise en matière de gestion des bénévoles au sein de l'At-Large, il semblerait qu'aucune de ces conditions ne puisse être régulièrement respectée, ce qui, si cela s'avérait être le cas, se solderait inévitablement par un échec.

Certificat « d'activité » des ALM

L'EMM suppose que nous (un nous non identifié) soyons en mesure de savoir quand les individus ont été « actifs » pendant X (3, 6 ou 12, ce nombre variant tout au long du rapport et au fur et à mesure des interactions ultérieures avec l'équipe de révision) mois, et suppose aussi que nous les suivions afin qu'ils maintiennent leur niveau d'activité. Il a été précisé à l'équipe de révision qu'il ne s'agissait pas là d'un « détail de mise en œuvre » mineur.

En admettant que les individus soient vraiment actifs (et qu'ils ne se connectent pas seulement aux réunions sans intervenir, ou qu'ils utilisent les listes de diffusion sans jamais rien envoyer à part « +1 » qui indique un soutien ou des vœux d'anniversaire), il s'agit là d'un véritable problème avec lequel l'At-Large est aux prises depuis des années. Si l'EMM venait à être appliqué avec succès, le nombre de ces individus à suivre pourrait être considérable. Et on ne sait qui effectuerait ce suivi et sur quel fondement.

Rapporteurs

La mission du rapporteur n'apparaît pas clairement, mais de toute façon, l'hypothèse selon laquelle après 3, 6 ou 12 mois, un nouveau venu au système de l'ICANN pourrait prendre la pleine mesure de la complexité de certaines questions que nous traitons et des questions liées aux utilisateurs sous-estime le processus d'apprentissage et le degré de complexité. De même, cette hypothèse ne tient pas compte du nombre relativement faible de personnes qui seraient en mesure de se tenir régulièrement informées puis de représenter l'At-Large. En outre, une sélection aléatoire du rapporteur, s'il y a plusieurs candidats, est loin de constituer une solution optimale.

On ne sait pas qui remplirait cette mission lors de la première année d'existence d'un groupe de travail. Bien que certains groupes de travail durent bien plus d'un an et parfois même plus de deux ans, des efforts sont en permanence entrepris afin que certains groupes de travail achèvent leurs travaux plus rapidement que ne le permettrait le processus s'appliquant aux rapporteurs.

L'équipe de révision estime que nous avons besoin de plusieurs personnes au sein de chaque groupe de travail, une position soutenue par l'ALAC. Toutefois, le mystère le plus complet entoure la façon dont les bonnes paroles de l'ensemble de ces personnes seront transmises au rapporteur de sorte que celui-ci puisse présenter l'intégralité des commentaires des membres du groupe de travail à l'ALAC et aux RALO.

Le rapport semble supposer que l'ensemble des commentaires et avis de l'ALAC sont liés aux activités des groupes de travail. Or, de nombreux commentaires et avis, voire peut-être même la majorité, ne sont pas directement liés à un groupe de travail, et le rapport n'indique pas comment ces commentaires et avis seraient pris en compte.

Le rapport préconise d'envoyer pendant une année des rapporteurs sélectionnés aux réunions de l'ICANN, mais il n'est même pas sûr que les groupes de travail se réunissent lors des réunions de l'ICANN, et si c'est le cas, ils ne se réunissent que quelques heures. Actuellement, ce rôle de rapporteur est assuré par le président du groupe de travail qui y participe à distance, si un financement n'est pas disponible pour que cette personne soit physiquement présente à la réunion. Bien que le concept de « rapporteurs » ne soit pas très judicieux, il est très intéressant de proposer aux personnes participant activement aux groupes de travail ou à d'autres activités des subventions aux déplacements en plus de celles déjà accordées pour les dirigeants de l'ALAC et les dirigeants régionaux.

Enfin, l'ALAC note que le terme rapporteur est déjà utilisé à des fins bien précises au sein de l'ICANN et que nous ne devrions pas risquer de créer une certaine confusion en adoptant le même terme avec un sens différent.

Agents de liaison

La première version préliminaire indiquait que les personnes désignées par le NomCom assureraient ce rôle d'agent de liaison. Les commentaires soumis indiquent clairement que ce n'est pas possible. Les agents de liaison sont indispensables à la relation entre l'ALAC et les autres AC/SO, et leurs compétences, connaissances et expériences spécifiques sont essentielles. Dans plusieurs cas, l'autre organisation doit accepter la personne désignée en tant qu'agent de liaison.

Le seul changement apporté au rapport suite à nos commentaires est que l'ALAC devrait fournir au NomCom une liste de critères qu'il devrait respecter lors du processus de sélection. Cela implique que ces « critères » puissent être quantifiés et qu'il y ait un grand nombre de candidats dotés des connaissances (y compris les connaissances relatives à l'ALAC et aux autres AC/SO) et des compétences requises. Nous faisons remarquer que ce critère imposant d'avoir au préalable des connaissances relatives à l'ICANN et à ses unités constitutives pourrait être incompatible avec la mission du NomCom consistant à apporter du « sang neuf » à l'ICANN. Il ne prend également pas en compte le fait que les autres AC/SO puissent avoir des critères propres leur permettant d'évaluer l'acceptabilité d'une candidature.

Sur la base d'exemples passés concrets, il apparaît clairement qu'un agent de liaison incompetent est non seulement inefficace mais peut aussi mettre en danger la relation entre l'ALAC et l'autre organe de l'ICANN.

Conseil des anciens

Bien que l'ALAC reconnaisse l'utilité et la raison d'être de cette recommandation, l'ALAC estime que les restrictions liées à l'adhésion à ce Conseil, notamment l'ensemble de règles strict régissant la durée de service d'un membre, la fréquence de ses déplacements, et la présomption selon laquelle il serait toujours disponible indépendamment de ces règles, sont (pour certains des « anciens » actuels de l'At-Large) plutôt ridicules.

8. Analyse des recommandations issues de la précédente révision

Une partie de la mission de l'équipe de révision consistait à rendre compte de « l'efficacité de la mise en œuvre des recommandations issues de la révision précédente ».

La première révision d'At-Large a été menée par un consultant externe.

Une fois la révision présentée, le Comité du Conseil d'administration de l'ICANN alors responsable des révisions a créé le « groupe de travail sur la révision de l'ALAC » :

En vertu de la charte, le groupe de travail sur la révision de l'ALAC a été constitué afin de garantir que le rapport final (révision indépendante) de l'auditeur contienne les données et les informations requises pour mener à bien la mission du BGC et du groupe de travail, et (principalement) pour conseiller le BGC sur les éventuels changements requis pour l'At-Large. Le groupe de travail tiendra compte du rapport final de l'auditeur indépendant, des remarques du conseil d'administration et des commentaires des parties prenantes et du public, à partir desquels il accomplira les missions suivantes:

- *conseiller le BGC pour déterminer si, en règle générale, l'ALAC joue un rôle permanent dans la structure de l'ICANN ; et*
- *si tel est le cas, consulter et conseiller globalement le BGC pour déterminer si d'éventuels changements dans la structure ou les opérations de l'ALAC sont souhaitables afin d'en améliorer l'efficacité, et recommander au BGC une proposition complète pour une meilleure implication de la communauté des internautes dans l'ICANN.*

Le groupe de travail sur la révision de l'ALAC a finalement formulé un ensemble de recommandations que l'ALAC a mises en œuvre et c'est cet ensemble de recommandations que l'équipe de révision était censée évaluer.

L'équipe de révision a déployé beaucoup d'efforts afin de comparer les recommandations de l'évaluateur externe à celles du groupe de travail de l'ICANN et était quelque peu préoccupée par la décision de l'ICANN de ne pas suivre certaines des recommandations de l'évaluateur externe. L'ICANN semblait croire que les changements des recommandations étaient dus à une tentative d'At-Large d'ignorer les recommandations qui n'étaient pas de son goût. Il n'était apparemment pas entendu que le groupe de travail sur la révision de l'ALAC ne comprenait aucun membre d'At-Large et uniquement un ancien membre d'At-Large (et ancien agent de liaison auprès du Conseil d'administration).

La façon dont l'ICANN a formulé ses recommandations à mettre en œuvre par l'ALAC eu égard à la première révision était une question interne à l'ICANN et une décision du Conseil d'administration de l'ICANN. Il ne s'agissait pas d'une question sur laquelle l'actuelle équipe de révision devait se pencher ou émettre un doute.

9. Questions liées aux déplacements

Bon nombre des recommandations de restructuration semblent être en grande partie déterminées par la volonté de libérer des subventions aux déplacements dont pourraient profiter les rapporteurs.

Il ne fait aucun doute qu'un certain nombre de subventions aux déplacements supplémentaires pourraient permettre aux participants actifs d'assister aux réunions de l'ICANN. Jusqu'à présent, cela n'avait été possible que lorsque les personnes devant normalement participer à une réunion avaient dû y renoncer.

L'ALAC estime que la fusion des dirigeants des RALO avec les membres de l'ALAC et la fusion des agents de liaison avec les nominations du NomCom auraient toutes deux des conséquences particulièrement néfastes et ne seraient pas compensés par le bénéfice que l'on pourrait prétendument tirer de la présence de 10 à 12 rapporteurs aux réunions.

L'ALAC convient qu'il serait extrêmement bénéfique de compter sur la présence aux réunions de l'ICANN d'un nombre limité (peut-être 5) de membres des RALO/de l'ALAC n'occupant pas des fonctions de direction et d'agents de liaison, mais estime que d'autres méthodes doivent être trouvés pour ce faire.

Étant donné que le nombre de subventions aux déplacements accordées à d'autres AC/SO a rapidement augmenté au cours des sept dernières années (période pour laquelle des statistiques sont disponibles), et alors que les aides attribuées à l'At-Large n'ont presque pas évolué, peut-être existe-t-il des alternatives à la proposition de l'équipe de révision. Le tableau suivant indique le nombre de personnes ayant bénéficié d'un équivalent à un soutien complet (FSE)⁴ financé par l'ICANN dans le cadre de l'aide accordée aux AC/SO sur les huit derniers exercices fiscaux (l'ASO est financée en totalité par les Registres Internet régionaux).

⁴ L'ICANN finance un nombre précis de voyageurs par AC/SO par réunion. Le soutien proposé à un voyageur peut être divisé entre plusieurs personnes (par exemple une personne se voit payer seulement le billet d'avion et une autre se voit payer l'hôtel et les indemnités journalières).

Tableau 2

Subventions aux déplacements FSE annuelles par AC/SO

	At-Large	GNSO	ccNSO	SSAC	GAC	RSSAC
Exercice fiscal 2009	72	42	30	0	2	0
Exercice fiscal 2010	73	51	35	0	15	0
Exercice fiscal 2011	75	57	36	0	14	0
Exercice fiscal 2012	81	61	36	14	36	0
Exercice fiscal 2013	74	114	33	29	51	0
Exercice fiscal 2014	76	127	37	27	67	1
Exercice fiscal 2015	77	134	32	37	64	6
Exercice fiscal 2016	79	143	34	38	86	12

La plupart des années, les chiffres sont légèrement gonflés par rapport au nombre réel de voyageurs approuvés car les nouveaux membres assistent souvent à la réunion générale annuelle mais grâce à un financement distinct. Le nombre de nouveaux membres varie d'une année à l'autre. Il a été omis pour l'exercice fiscal 2016 mais figure pour toutes les autres années.

Il convient de noter que le tableau ne prend pas en compte les déplacements extraordinaires dont les assemblées générales et les sommets d'At-Large ainsi que les réunions intersession qui constituent à présent des réunions ordinaires au sein de la GNSO. Pour l'At-Large, la moyenne sur sept ans de ces voyageurs supplémentaires est de 32 FSE par an, et pour la GNSO de 37 FSE par an au cours des deux dernières années.

10. Roulement des bénévoles

L'équipe de révision a reçu de nombreux commentaires faisant allusion au manque de roulement des bénévoles, à l'immuabilité des dirigeants et à la « soif de pouvoir » des individus. Il ne fait aucun doute que de telles perceptions existent au sein de la communauté.

Les statistiques relatives aux bénévoles révèlent une tout autre réalité. Elles montrent qu'au cours des 14 ans d'existence de l'ALAC, et des 10 ans d'existence de l'ALAC actuel et des RALO, le roulement a été assez intense.

Pour reprendre et préciser les statistiques indiqués précédemment dans le présent document, tout au long de l'existence de l'ALAC,

- 126 personnes ont occupé des fonctions de direction au sein de l'ALAC ou des RALO
- 20 personnes ont occupé des fonctions de direction au sein de l'ALAC
- il y a eu 7 présidents de l'ALAC
- 41 personnes ont occupé des fonctions de direction au sein des RALO
- il y a eu 23 présidents (ou équivalent) des RALO

Le tableau 4 répertorie tous les membres de l'ALAC en exercice lors de chacune des réunions de l'ICANN entre 2007 et 2016. Les cellules montrent qui a nommé le membre (le Conseil d'administration pour les premiers membres de l'ALAC provisoire, le NomCom ou un RALO ; les cellules vides correspondent aux membres de l'ALAC dont le mandat a expiré avant la création des RALO en 2006-2007)

Apparaît clairement une progression régulière du nombre de nouveaux membres de l'ALAC. Les seules RALO ayant une limitation des mandats pour les membres de l'ALAC sont la LACRALO (1 mandat, 2 ans) et la NARALO (2 mandats, 4 ans), mais il est clair que très peu de membres de l'ALAC sont restés en exercice au-delà de deux mandats.

Le tableau 5 regroupe les mandats au sein de l'ALAC en tant que dirigeant d'un RALO (président, vice-président ou secrétaire), agent de liaison auprès d'un autre AC/SO ou délégué auprès du NomCom depuis l'instauration de l'ALAC provisoire en 2003. Ce graphique révèle également un flux constant de nouveaux individus parvenant à ces fonctions de direction. Nombre d'entre eux occupent ces fonctions le temps d'un mandat, certains pour une période plus longue, et quelques-uns pour une période relativement longue. Bien souvent, un individu débute par un poste junior et est ensuite promu à d'autres fonctions. C'est exactement ce qu'on est en droit d'espérer. Ceux qui manifestent un vif intérêt sont promus à des postes clés, et d'autres restent à leur poste afin d'assurer une certaine continuité et un haut niveau d'expérience. Certaines années, seuls quelques nouveaux venus rejoignent la haute direction, alors que d'autres années, ce chiffre est relativement élevé (12 personnes ont été promus à des fonctions de direction en 2014).

Le tableau 5 indique la répartition de la durée d'exercice des individus. Il convient de noter que les réunions spécifiques auxquelles il est fait référence dans « Nombre de réunions » ne sont pas nécessairement contiguës. Comme le montre le tableau 4, certaines personnes occupent un poste de direction pendant un certain temps avant d'en occuper un autre quelques années plus tard.

Il y a clairement un pic à deux ans. Au lieu d'indiquer qu'un grand nombre de personnes restent en poste trop longtemps, ce graphique met en avant le problème suivant : trop de personnes quittent leurs fonctions après deux ans. Les données pour 7-9 réunions devraient être bien plus élevées. Cette diminution brutale est symptomatique des difficultés d'être un membre efficace et actif de la communauté.

Tableau 5
Total des nominations par At-Large -
2007-2017

